

LES DISPOSITIFS ET LES ENJEUX INSTITUTIONNELS DE L'A.P.P. DANS LES IUFM

Patrick ROBO

Chargé de mission formation de formateurs à l'IUFM de Montpellier

Communication lors de la journée d'étude :

L'analyse de pratiques : articulation recherche et formation.

IUFM des Pays de Loire

1er juin 2004

[L'A.P. dans les textes officiels](#)
[Qu'en est-il des pratiques d'APP en formation initiale ?](#)
[Quelques questions à partager...](#)
[Quant à la formation de formateurs à l'A.P.P.](#)

La problématique affichée dans la plaquette de cette Journée d'étude est : "*Quelle est la pertinence institutionnelle et professionnelle de l'A.P. ?*" ; je n'y apporterai pas la réponse mais des éléments informatifs et un questionnement, m'inscrivant ici en praticien-explorateur de l'**A.P. Professionnelles** depuis une dizaine d'année.

Il est exact que l'analyse des pratiques a une place de plus en plus visible dans les dispositifs de formation des enseignants tout comme dans des textes de l'Éducation nationale plus ou moins injonctifs à son propos. **Mais a-t-elle, ou plutôt lui accorde-t-on une place réelle et pertinente dans la formation initiale ?**

1/ L'A.P. dans les textes officiels

A la lecture du dernier texte de cadrage pour la formation en deuxième année dans les IUFM (lettre¹ du Ministre de l'éducation nationale, en date du 22 avril 2002 adressée aux Directrices et Directeurs d'IUFM) on trouve une forte injonction en faveur de l'analyse (sous une terminologie variée en vingt-cinq occurrences²... qu'il serait intéressant d'analyser), injonction en référence à l'acquisition de compétences professionnelles de base nécessaires à un enseignant.

Mais s'il est dit que l'A.P.P. est "émergente" dans le milieu de l'Éducation, nous ne pouvons affirmer que c'est tout nouveau...

Ainsi en 1994, pour le premier degré, le "*Référentiel des compétences professionnelles du Professeur des Écoles stagiaire en fin de formation initiale*"³ stipule, entre autres, que "*C'est un*

¹ : Ayant pour objet : "principes et organisation de la deuxième année de formation des enseignants stagiaires" en référence au Plan de rénovation de la formation des enseignants du 27 février 2001 – Lettre devenue Circulaire n 2002-070 du 4-4-2002 parue au BOEN n°15 du 11/04/2002.

² : Voir en annexe 1

³ : Note de service n° 94271 du 16-11-1994.

enjeu fondamental de la formation initiale que de s'attacher à développer chez tous les futurs enseignants les capacités à analyser et à évaluer sa pratique professionnelle. (...) Il [le stagiaire] doit avoir été mis en situation d'analyser sa pratique individuellement et collectivement."

En 1997, une circulaire relative à la "Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel"⁴ précise qu'il est nécessaire que celui-ci "**possède en fin de formation initiale l'aptitude à analyser sa pratique professionnelle et le contexte dans lequel il exerce**".

En même temps le Ministère constate la **pénurie de formateurs** ayant les "*fortes compétences*" requises⁵ et insiste pour la formation des formateurs à l'A.P.P. ; il suffit par exemple d'examiner la circulaire de "Préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées"⁶ pour y lire :

*"Au niveau académique, on continuera à porter une attention soutenue à l'accompagnement de l'entrée dans le métier des jeunes professeurs, mis en œuvre depuis deux ans. **L'analyse des pratiques professionnelles est une modalité privilégiée de cet accompagnement et la formation de formateurs dans ce domaine doit être renforcée**"⁷.*

Cette injonction ministérielle vient en écho à la circulaire de 2001⁸ sur "*L'accompagnement de l'entrée dans le métier et formation continue*" qui évoque l'analyse des pratiques comme une "**démarche à privilégier**", "*nécessitant une organisation particulière : étalement dans le temps, groupes restreints et travail de proximité (...) faisant appel à de fortes compétences et ne devant pas être confondue avec de simples échanges de pratiques (...)* et précise qu'"*Une impulsion nationale et un cadrage paraissent indispensables afin d'orienter les formations de formateurs et d'en définir les principaux contenus*".

De fait l'analyse des pratiques apparaît, dans les textes officiels, comme incontournable ; elle y est polysémique et polymorphe... Ce qui sur les plans conceptuel et praxéologique pose la question de la formation de tout formateur conscient de l'intérêt de l'A.P.P. et soucieux de la mettre en œuvre auprès d'un public en formation...

L'APP a bien une dimension institutionnelle en formation initiale et ne relève pas de lubies de quelques pionniers. Ce qui ne signifie pas que sa mise en œuvre soit toujours pertinente, voire réelle.

2/ Qu'en est-il des pratiques d'APP en formation initiale ?

Je répondrai en fonction d'informations recueillies à travers rencontres, séminaires, formations, réseaux professionnels, lectures et donc mon propos sera davantage illustratif qu'exhaustif, en précisant que dès la création des IUFM expérimentaux en 1991, les premières expériences d'AP.P. ont vu le jour, ainsi les "Groupes de suivis" mis en place autour de Jacques Nimier à Reims.

A noter qu'une grande diversité teinte les pratiques d'A.P.P. et que celles-ci se réfèrent globalement au **modèle actuel de l'enseignant** professionnel, praticien réflexif.

⁴ : Circulaire n° 97-123 du 23/05/1997 adressée aux recteurs d'académie, aux directeurs des IUFM, publiée au BOEN n° 22 du 29 mai 1997

⁵ : Cf. Les Actes de la DESCO *Analyse de pratiques professionnelles et entrée dans le métier*, 2002.

Cf. également la courrier adressé, le 17 octobre 2003, par le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche à Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie, et ayant comme objet : "*Accompagnement à l'entrée dans le métier des professeurs des écoles – année scolaire 2000-2003*".

⁶ : Circulaire n° 2004-015 du 27-1-2004 - Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 6 du 5 février 2004.

⁷ : Mis en gras par nos soins

⁸ : Circulaire n°2001-150 du 27-7-2001

2.1/ Des ancrages

divers sont identifiables selon les IUFM ou au sein d'un même Institut... ainsi des ancrages clinique, psycho-sociologique, ergonomique ou pédagogique-didactique, ce dernier étant très dominant.

2.2/ Des principes

différents président aux pratiques d'A.P.P. mais c'est généralement en **groupes de 12 à 15** stagiaires, sur la base de **l'obligation** ou du **volontariat**, de manière **systématique**, institutionnalisée ou **à la demande**, très souvent dans le **cadre de visites formatives** ou de **l'accompagnement** et de **l'exploitation des stages** dits "de terrain".

Des **volants d'heures** variables sont affectés à l'A.P.P. dans les plans de formation, soit dans les enseignements disciplinaires, soit dans la formation générale ou transversale, soit dans les deux.

Dans certains IUFM, les **formateurs animateurs** doivent au préalable avoir vécu de l'A.P.P. pour eux-mêmes, dans d'autres ils doivent appartenir à des groupes de supervision, dans d'autres ils ne peuvent à la fois pratiquer l'A.P.P. et être évaluateurs pour les mêmes stagiaires.

2.3/ Des objectifs

différents, parfois en synergie, sont assignés à l'A.P.P. : objectifs **d'acquisition de savoirs**, de **résolution de problème**, de **développement personnel**, de **sensibilisation à l'APP**, de **développement du savoir analyser**...

2.4/ Des objets et modalités

divers d'analyse sont également repérables : analyse **centrée sur le sujet et son identité professionnelle** ou sur **l'action située** ; analyse sur **observation** (directe ou vidéo) ou **sur récit différé** de l'acteur ; analyse d'une **situation**, d'une **pratique**, du **travail**, de **l'activité**, de la **tâche**, du **contexte** ; analyse **en entretiens individuels** ou **collectifs**, à partir de **l'oral** ou de **l'écrit** ; analyses **mono** ou **multiréférencée**...

2.5/ Des dispositifs

variés et variables sont observables : vidéoscopie, auto-confrontation vidéo, études de cas, jeux de rôle, simulations, entretien d'explicitation, instruction au sosie, GEASE, G(F)APP, Balint enseignant, Soutien au soutien, Séminaires d'analyse des pratiques (SAP), des ateliers de pratique réflexive (APR), Groupes de suivis devenus GAPP, Séminaires Cliniques d'Analyse des Pratiques Educatives (SCAPE), Séminaire d'Analyse des Pratiques d'Enseignement et d'Apprentissage (SAPEA). Et j'en oublie.

La **cohérence** voudrait que chaque dispositifs soit en **adéquation** avec des objectifs de formation choisis mais aussi qu'il soit le plus possible en **articulation** avec d'autres modalités de formation. Aucun n'est ni une panacée, ni une fin en soi. Tout simplement une **autre dimension complémentaire** d'un processus de formation d'adultes.

Sans oublier qu'analyser des pratiques professionnelles c'est évidemment travailler sur les **métiers de l'humain** : prudence et clairvoyance sont alors de rigueur et les IUFM ont le **devoir de garantir** la qualité et la pertinence d'une telle démarche de formation. Garantir par une **reconnaissance institutionnelle** de l'A.P.P. et par des **formateurs compétents et formés** à ces pratiques afin d'éviter toute dérive, toute prise de risque... pour les stagiaires.

3/ Quelques questions à partager...

Force est de constater qu'une telle "formation accompagnante" ne va pas sans poser des questions aux stagiaires en formation initiale, aux formateurs et à l'Institution. En voici quelques unes qui se posent ou qui sont posées :

→ aux stagiaires face à l'A.P.P.

- Quel intérêt de pratiquer l'A.P.P. ? Dans quel but ? Quels risques ?
- Pourquoi exposer ? Que présenter ? Analyser avec qui ?
- Confidentialité et déontologie ? Quels droits / devoirs ? Etc.

→ aux formateurs – animateurs de groupes d'A.P.P.

- Quels objectifs assigner à l'A.P.P. ? Quels ancrages ? Quelles compétences nécessaires ?
- Quels outils ? Quelles techniques ? Quelles postures ?
- A partir de quand peut-on commencer de l'APP ?
- Comment gérer hétérogénéité et multiréférentialité ?
- Comment démarrer la première fois ? (Faire)Écrire ou pas ?
- Intervenir ou pas ? Confidentialité et déontologie ?
- Comment former ? Comment développer les pratiques d'A.P.P. ?
- Comment sensibiliser à l'A.P.P. ? Obligation ou volontariat ? Etc.

→ à l'Institution pour mettre en œuvre l'A.P.P.

- Quel intérêt à mettre en place de l'A.P.P. en formation initiale ? Quand ?
- Est-ce une priorité ? Quel coût horaire et financier ? Quels risques ?
- Comment sensibiliser les stagiaires à l'A.P.P. ? Quelles modalités préconiser, encourager ?
- Comment intégrer l'A.P.P. dans un Plan de formation de 450 heures ?
- Avec quels formateurs ?
- Quelle articulation avec les disciplines ? Etc.

→ à l'Institution pour "avoir" des formateurs compétents en matière d'A.P.P.

- Comment repérer les formateurs compétents en APP ? Critère de recrutement ?
- Comment former des formateurs-animateurs ? A quoi ?
- Comment les former , leur permettre de se former ? Qui pourra les former ? Quel coût ?
- Etc.

Ces questions sont la preuve que l'A.P.P. est **encore un concept émergent** dans les IUFM, qu'il mérite d'être explicité, accompagné et objet de formation de formateurs, voire de "décideurs". Elles peuvent aussi expliquer que des résistances, des freins fassent obstacle à la participation et/ou au développement de ce type de formation..

Quant à la formation de formateurs à l'A.P.P.

Nous le savons, il est question dans l'Éducation nationale de la renforcer, de l'impulser.

→ Se pose alors la question de savoir comment se forment (ou non) à cet effet les formateurs...

Force est de constater que ce type de formation est encore embryonnaire et que l'idée dominante véhiculée est la suivante : *"Il suffit d'avoir pratiqué pour soi l'analyse de pratiques pour avoir les compétences de formateur requises par une telle démarche"*.

→ Se pose une autre question : Si cette formation par imprégnation apparaît comme nécessaire, est-elle suffisante ?

Dans la négative et compte tenu du fait que la majeure partie de la formation initiale au sein de chaque IUFM se déroule en collectif, surgissent alors deux autres questions concernant la pratique de l'A.P.P. en groupe :

- **Quelles sont les compétences requises pour animer** des groupes d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) ?
- **Comment se forme-t-on à la fonction d'animateur** de tels groupes ?

Une autre question peut nous interroger :

- **si l'A.P.P. est préconisée pour les praticiens que sont les stagiaires et les enseignants, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les formateurs ?**

Ne sont-ce pas des praticiens de la formation qui peuvent rencontrer des questions voire des problèmes dans leur quotidienneté professionnelle ? Seraient-ils, du fait de leur expertise (de leurs diplômes) dispensés de réflexivité et de formation par l'analyse de leurs propres pratiques de formateurs ?... Question de congruence ?

Des perspectives pour ne pas conclure

En œuvre depuis des années dans les milieux de la santé et du travail social, l'A.P.P. est aujourd'hui de plus en plus recommandée dans l'Éducation nationale, peut-être plus en formation initiale qu'en formation continue.

Mais cette formation accompagnante, peu conventionnelle dans notre milieu, manque d'accompagnement. Concept largement méconnu, parfois galvaudé, voire dévoyé, il n'est pas suffisamment décrit, défini, explicité comme si tout un chacun savait que l'analyse de pratique est autre chose que l'observation, la mutualisation ou l'échange de pratiques. Son impulsion et sa massification souhaitées ne relèvent ni la spontanéité, ni de la bonne volonté, encore moins de l'innéité. Des savoirs, et des compétences sont nécessaires à sa mise en œuvre pertinente ancrée dans des valeurs humanistes.

L'urgence n'est-elle pas dans le développement de formations de formateurs capables de "faire de l'A.P.P." avec efficacité et congruence ?

A cette question des réponses existent...

Pour méditer, cet aphorisme de Gilles FERRY :

"Le concept commun d'analyse qui, selon le cas, connote plus ou moins la psychanalyse, me semble signifier bien plus qu'une opération de connaissance : une production de sens et une ouverture à agir."

TERMINOLOGIE EMPLOYÉE RELATIVE À L'A.P.P.

dans la Circulaire n 2002-070 du 4-4-2002 parue au BOEN n°15 du 11/042002

"Objet : principes et organisation de la deuxième année de formation des enseignants stagiaires.

Référence : Plan de rénovation de la formation des enseignants du 27 février 2001"

analyser la pratique
analyser sa pratique
analyser les pratiques professionnelles
analyser des situations d'apprentissage et d'enseignement.
analyser des problèmes professionnels
analyser la diversité des réalités scolaires

analyse des pratiques
analyses de pratiques
analyse de sa propre pratique
analyses d'expériences
analyse critique des situations et des pratiques
analyse de situations professionnelles
analyse de la difficulté d'apprentissage
analyses de pratiques professionnelles
analyse des pratiques professionnelles

groupe d'analyse des pratiques
séances d'analyses de pratiques
ateliers d'analyses de pratiques
ateliers d'analyse de pratiques

DÉBUT



site <http://probo.free.fr>